

Restent encore quelques considerations a faire sur le nombre des commissions de la censure.

Il est assez evident, parce qu'il est dit jusqu'icy, qu'il est assez difficile d'establir une bonne censure.

La connoissance requise de tant des langues, les sciences necessaires, la lecture immense continuelle sans interruption aucune, la droiture et fermetè requise, pour resister au sollicitations des personnes tres respectables, se trouveront pas facilement dans un grand nombre d'endroits.

Mais aussy je crois que la censure de Vienne peut suffire pour une circonference assez vaste.

Car dans la residence tous les livres arrivent et le plus souvent, et les nouveautès au plus viste. Les autres villes recoivent tous les ans le catalogue des livres condamnès l'an passè. Mesme la chancellerie a l'attention d'envoyer tous les mois la liste de ceux qui sont condamnès a chaque mois de l'annèe courante, et de cette facon les mauvais livres sont assez vitement connus partout.

On trouvera aisement dans chaque ville une personne, qui confere les livres, qui arrivent, avec le catalogue des livres defendus, pour en saisir les mauvais: Quooyque il seroit impossible de former dans la mesme ville une censure convenable.

Plusieurs cas ont prouvè que les censures establies a Grätz, a Insprugg, a Olmutz, a Brunn, a Lintz etc. etc. n'ont pas fait grand effet.

Pour obeir aux ordres de Vostre Majestè, j'ay l'honneur de mettre au pieds du throne mes pensèes sur la censure, en attendant, avec la plus humble soumission, sa volontè.

24. febr. 1772.

Van Swieten.